



Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure-et-Loir – Arrondissement de DREUX
Canton de SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

Brezolles, le 29 JUIN 2018.

ARRETE MUNICIPAL N° 2018-080

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS CERTAINES VOIES A L'OCCASION DE LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX ET DU BAL POPULAIRE LE **13 JUILLET 2018**.

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - huitième partie, signalisation des routes) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de la retraite aux flambeaux et du bal qui aura lieu le **13 Juillet 2018**, il y a lieu de réglementer la circulation de certaines voies.

A R R E T E :

Article 1°: le **13 Juillet 2018** :

- **RETRAITE AUX FLAMBEAUX** : la circulation sera interdite à partir de **22h30 et uniquement durant la durée du défilé**, dans les rues du parcours établi comme suit :

- Départ du centre de secours
- Rue de Senonches
- Rue de la Bahine
- Fin sur le pont rue de Verneuil pour le feu d'artifice

- **BAL POPULAIRE SOUS LA HALLE** le **13 juillet 2018** :

SOUS LA HALLE :

- **Stationnement** : interdit à tous véhicules à partir de **21h00 et durant toute la durée du bal**

1 rue notre Dame - BP 70015 - 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr

RUE AUX JUIFS : de la fin du feu d'artifice environ à 23h20
jusque 2h00 (le 14/7/18)

- **Stationnement** : interdit à tous véhicules
- **Circulation** : interdite à tous véhicules
- **Déviations** : par la rue de la Bahine

PLACE DE LA HALLE : pour la partie comprise entre le carrefour avec la rue du Bourg Viel et celui avec la rue aux Juifs : **de la fin du feu d'artifice, environ à 23h20 à environ 23h45** (le temps que les personnes se rendent, en toute sécurité du pont après le feu d'artifice, à la Halle pour le Bal)

- **Circulation** : interdite à tous véhicules
- **Déviations** : Par la rue du Tramway, la rue de Senonches et la rue de la Ferté.

Article 2°: La Secrétaire de Mairie et la Gendarmerie seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et dont ampliation sera adressée :

- Centre de Secours de BREZOLLES,
- Gendarmerie de BREZOLLES
- Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
- AGGLO du Pays de DREUX
- Service technique de la Mairie de BREZOLLES
- Le permissionnaire
- Le SIADEP.

Le Maire,

Loïc BARBIER.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• DATE DE TRANSMISSION :• Article 2 :• Site de Brezolles :• Presse :• Vitrines :• Panneaux ateliers : |
|---|

1 rue notre Dame - BP 70015 - 28270 BREZOLLES
Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22
Site : www/brezolles.fr – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr